

1. LES COMPETITIONS

Réunion des jeunes : Fixée lors de la réunion des clubs adultes.

LES LOIS DU JEU SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE L'UFOLEP :

-Temps morts techniques supprimés, les équipes n'ont droit qu'à leurs deux temps morts demandés (30 secondes chacun).

1.1- LE CHAMPIONNAT

- ⇒ Le championnat féminin est ouvert aux joueuses de 15 ans et plus, licenciées UFOLEP nées en 2007 et avant et se jouera avec deux poules à partir de 10 équipes.
- ⇒ Le championnat mixte/masculin est ouvert aux joueur(e)s de 15 ans et plus, licencié(e)s UFOLEP, né(e)s en 2007 et avant et se jouera avec deux poules à partir de 10 équipes. Et peut-être que masculin si l'effectif de filles est insuffisant.
- ⇒ Les jeunes, nés en 2008-2009, peuvent intégrer ce championnat, en présentant une demande de sur classement simple (d'un an) avec un certificat médical de sur classement.

CLASSEMENTS	
<i>Dans chacune des poules et pour chacune des phases, le classement est établi comme suit :</i>	
VICTOIRE 3 à 0 ou 3 à 1 :	3 pts
VICTOIRE 3 à 2 :	2 pts
DEFAITE 2 à 3 :	1 pt
DEFAITE 1 à 3 ou 0 à 3 :	0 pt
FORFAIT : 2 forfaits maximum	- 2 pts par forfait
PENALITE : défaut de licences	- 3 pts
FEUILLE DE MATCH MAL REMPLIE	- 1 pt
EQUIPE A 5	Non sanctionnée
JOUEUR.SE effectuant 2 matchs dans le même week-end (report compris voir paragraphe 2.8)	- 2 pts
LISTE DES JOUEURS LICENCIES	- 3 pts
RESULTATS ET FEUILLE DE MATCH NON DEPOSES SUR LA PLATEFORME*	- 1 pt

Pour les feuilles de match mal remplies : exemple, manque le numéro de match, la date, le lieu, total des points ou résultats, catégorie, il sera appliqué 1 avertissement. Au bout du 2ème manquement, il sera appliqué une pénalité – 1 point par feuille de match mal remplie.

En revanche, pour les feuilles de match où il manque : nom de l'équipe, numéro de licences ; pas de nom et ou de numéro de licence de l'arbitre, la signature, capitaines ou arbitre, il sera appliqué 1 pt de pénalité.

*S'il y a le moindre problème de saisie de résultats, en informer l'UFOLEP de suite, sinon les points de pénalités seront appliqués.

2. LA GESTION ADMINISTRATIVE

2.1 CONDITIONS MATERIELLES

- ⇒ Tracé du terrain : 18 x 9 m
 - ⇒ Hauteur du filet : 2,24 m en féminine, 2,43 m en mixte/masculin.
- L'équipe qui reçoit devra prévoir un tableau d'affichage dans la salle.

2.2 JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

- Les dates du championnat sont fixées par la commission en début de saison. Le calendrier mentionne la date du dimanche du week-end durant lequel le match doit être joué.
- Les matchs se jouent le vendredi soir, le samedi soir ou le dimanche matin en fonction des disponibilités des salles, après accord des deux équipes.
- **Le responsable de l'équipe qui reçoit doit se mettre en rapport avec le responsable de l'équipe qui se déplace au plus tard le mardi avant la date du match. En cas de difficulté de contact, merci de signaler le problème en envoyant un mail à volleyufolep81@gmail.com.**
- Les équipes doivent se **mettre d'accord sur l'heure de rendez-vous et sur l'heure de début du match et le lieu exact.**
- La rencontre doit commencer au maximum 30 minutes après l'heure entendue de début de match prévue.

2.3 LA FEUILLE DE MATCH

- Pour participer à une rencontre **tout joueur doit être inscrit sur la feuille de match AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE.**
- En début d'année (le temps de recevoir les licences papier) merci de présenter le bordereau de saisie des demandes de licences déposées sur webaffiligue, et les cartes d'identités.
- Avant le début de la rencontre, les noms et numéros de licence des joueurs doivent être remplis par les capitaines et **vérifiés par l'arbitre avec les licences des joueurs.** Les observations d'avant match doivent également être complétées si nécessaire.
- Après le match, le résultat doit être reporté sur la feuille et les observations d'après match doivent être complétées si nécessaire. La feuille doit être obligatoirement signée par les capitaines et l'arbitre qui certifient avoir pris connaissance des observations et du résultat.

LICENCES : DEPOT LICENCE OBLIGATOIRE SUR WEBAFFILIGUE AVEC PHOTO D'IDENTITE

ENVOI DE LA FEUILLE A L'UFOLEP :

- ⇒ **L'équipe qui RECOIT** a la charge d'envoyer la feuille de match à la délégation le **MARDI MATIN 9H** qui suit la rencontre directement sur la plateforme au moment de la saisie des résultats.
- ⇒ **LES FEUILLES DOIVENT ETRE DEPOSEES SUR LA PLATEFORME OBLIGATOIREMENT PLUS D'ENVOI PAPIER**
- ⇒ Les résultats non déposés sur la plateforme ne seront pas pris en compte.
- ⇒ S'il y a le moindre problème de saisie de résultats, en informer l'UFOLEP de suite, sinon les points de pénalités seront appliqués.

L'équipe qui joue à domicile devra obligatoirement saisir le résultat de la rencontre en se connectant sur notre site internet à l'adresse :

<http://www.ufolep81resultats.com/>

Les codes d'accès ne changent pas, le responsable d'équipe est le seul détenteur du pseudo et du mot de passe qui lui sera redonné à la réunion des clubs.

La commission volley-ball est chargée de valider la saisie des résultats dans l'application web, aucune modification ne sera possible par la suite.

IMPORTANT

2.4 REPORT DE MATCH

L'UFOLEP rappelle que l'objectif principal est que les matches se jouent. Par conséquent, les dirigeants doivent traiter les demandes de report dans un esprit fair-play et objectif.

2.4.1 Principes généraux :

- Tous les matches doivent se dérouler selon le calendrier défini par la Commission Volley de l'UFOLEP du Tarn.
- **Application web : Cochez la case « report de match » et notez la date**
- Les championnats se terminent le week-end du 8 Juin 2025, tous les matches doivent être joués avant cette date.

2.4.2 Procédure de report :

Après s'être entendu par téléphone sur la date du report, l'équipe qui reçoit doit le spécifier sur la plateforme. En cas de litige contactez la délégation qui soumettra à la commission.

Les reports en match aller doivent se jouer dans la phase aller, donc avant le début de la phase retour.

Il ne sera accordé que 2 reports par équipe et par phase (dans la limite de 4).

Un match avancé n'est pas considéré comme un report.

Un report exceptionnel pour cause de mauvais temps ne compte pas pour un report.

2.5 FORFAIT

L'équipe déclarée forfait perdra le match avec **-2 points**, 3 sets à 0 et 75-0. Le 3ème forfait d'une équipe entraînera l'annulation de ses résultats en championnat.

L'équipe qui normalement devait recevoir, doit rentrer obligatoirement le résultat ,3 à FF et 75 à 0 et sur la plateforme et aussi déposer une feuille de match.

2.6 ARBITRAGE

L'arbitre doit être mentionné sur la feuille de match, ainsi que son **numéro de licence UFOLEP.**

En championnat, l'équipe qui reçoit arbitre.

En coupe et challenge, l'équipe qui se déplace arbitre.

Les équipes responsables de l'arbitrage doivent tout mettre en œuvre pour fournir l'arbitre !

En cas de 6/6 sans remplaçant.e, le capitaine de l'équipe recevante prend la responsabilité de l'arbitrage.

Un coach en position d'arbitrage doit respecter son rôle de neutralité, il ne peut pas demander de temps mort ou de changement. C'est le capitaine qui le fera.

2.7 LICENCES

- Le contrôle des licences doit se faire avant chaque rencontre.
- Les licences homologuées doivent être **munies obligatoirement de photos d'identité.**
- Les membres de la commission peuvent contrôler les licences pour en vérifier la validité.
- En cas d'oubli de licence, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire. La mention doit être faite sur la feuille de match avant la rencontre. **Sans pièce d'identité le joueur n'est pas autorisé à jouer.**
- Tout entraîneur ou arbitre doit être possesseur d'une licence UFOLEP.
- Tout joueur doit être licencié. La responsabilité du capitaine de l'équipe (ou entraîneur), de l'arbitre peut être engagée. **En cas de fraude, l'équipe est déclarée perdante, la commission de discipline saisie.**
- Règlement concernant la double licence :
 - Un joueur ayant une licence FFVB et UFOLEP dans le même club est autorisé à jouer en UFOLEP.

- S'il y a une licence FFVB et UFOLEP dans deux clubs différents, il devra faire une demande de dérogation auprès du comité départemental UFOLEP pour pouvoir jouer en UFOLEP.

2.8 COMPOSITION DES EQUIPES

- La liste de **toutes les équipes** doit être fournie avant le début de la compétition (VOIR TABLEAU DES PENALITES – 3 PTS).
- **Les clubs ayant 2 équipes inscrites dans le même championnat : 2 joueurs(ses) de l'équipe 1 peut jouer en 2 et 2 joueurs(ses) de l'équipe 2 peut jouer en 1.**

Pour les clubs qui possèdent une équipe mixte et/ou une équipe féminine, deux joueuses de l'équipe féminine peuvent renforcer l'équipe mixte et deux filles inscrites en mixte peuvent renforcer l'équipe féminine.

- **Un licencié UFOLEP ne peut faire qu'un seul match dans le même weekend et dans la même journée de championnat, même en cas de report et/ou de renfort d'équipe.**
Ex : 2 filles ne peuvent pas jouer en féminine et aller renforcer l'équipe mixte/masculine la même date de calendrier. Idem pour des garçons qui iraient renforcer une autre équipe mixte/masculine. Ou un match est reporté, un ou une joueuse va jouer à la date initiale dans une autre équipe, le jour du report, ce joueur ou cette joueuse ne peut pas jouer (voir tableau des pénalités – 2 pts)

RAPPEL DU ROLE DE CHACUN

JOUEURS :

- Respecter partenaires, adversaires, juges, arbitres et public.
- Respecter les horaires prévus et les installations mises à disposition des clubs.

EQUIPE QUI RECOIT :

- Contacter l'adversaire **au plus tard le mardi avant la rencontre** en précisant l'heure d'ouverture de la salle et l'heure de début du match.
- S'assurer de la présence d'un arbitre
- **Respecter l'horaire prévu**
- Préétablir la feuille de match- date, lieu, numéro de match et équipes
- S'assurer de la correction des supporters

EQUIPE QUI SE DEPLACE

- **Respecter l'horaire prévu**

ARBITRE

- Vérifier les licences, vérifier la feuille de match (date, lieu, numéro de match et équipes), faire signer la feuille aux capitaines, noter et vérifier le score final
- Arbitrer impartialement dans un esprit honnête et éducatif.

2.9 LITIGES ET SANCTIONS

La commission examinera toute réclamation portée sur les feuilles de match. Pour chaque réclamation un rapport écrit devra être envoyé dans les 48h à l'UFOLEP.

Suivant la nature des réclamations, la commission pourra saisir la commission de discipline.

3. ORGANISATION UFOLEP

3.1 RENCONTRES REGIONALES OU NATIONALES UFOLEP

C'est un moyen de dynamiser une pratique locale de façon sportive et conviviale, voire plus médiatique. Cela peut aussi permettre d'attirer quelques partenaires autour du club. Des rencontres régionales sont organisées dans le cadre des compétitions nationales en féminines, masculins et mixte 4 x 4. Les renseignements doivent être demandés auprès de la délégation départementale.

3.2 MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE VOLLEY

Patrick JANY, Nicole SARDA et Philippe SARDA, Julie LAVABRE, Marie-Hélène ROBERT.
Les dates de réunions de la commission sont indiquées sur chaque compte-rendu.

Les personnes qui le souhaitent peuvent rejoindre la commission.

3.3 REUNIONS

A l'initiative de la commission volley, les associations sont invitées à participer à plusieurs réunions dans l'année - la réunion de début de saison et celle en fin de saison. C'est un des moments privilégiés de débats et de remarques sur le fonctionnement du volley UFOLEP. La participation du plus grand nombre est souhaitée.

3.4 RESULTATS, CLASSEMENTS ET INFORMATIONS

Vous pouvez connaître les résultats, trouver les comptes-rendus de réunion et tirage au sort sur le site <http://cd.ufolep.org/tarn>

Les résultats sont validés à chaque réunion de la commission. Les équipes sont invitées à signaler toute erreur possible sur le site par téléphone 05.63.54.03.54 ou par mail volleyufolep81@gmail.com

4. CAS NON PREVUS

La commission volley et le comité départemental de l'Ufolep du TARN se réservent le droit de prendre en cours de saison, toutes les décisions qu'ils jugeront nécessaires, afin de régler les cas de figure non prévus au présent règlement.